sera toujours près de vous et vous pourrez au besoin réclamer ses conseils. Moi-même j'ai pris la résolution d'aller encore plus souvent, si ma santé me le permet, visiter nos établissements et encourager par ma présence les maîtres et les élèves (1).

« Soyez donc sans inquiétude. Le divin Maître, que je prie pour

vous, bénira vos efforts et secondera votre zèle.

« J'ai l'intention de revenir à Angers pour la Toussaint; aussitôt après je serai heureux de vous présenter à votre nouvelle

famille (2). >

M. Priou fit son entrée à Mongazon le 10 novembre et l'évêque l'intronisa solennellement le dimanche 1er décembre. Le nouveau supérieur fut nommé chanoine honoraire le 30 et installé à la cathédrale le 12 janvier suivant.

C'était un des derniers fils les plus chers et les plus distingués

de M. Mongazon qu'il rappelait, disait-on, par son urbanité.

Elève du petit séminaire de Combrée, il était venu suivre les cours de philosophie à la Barre, et de physique au Colombier. Après son grand séminaire, il fut professeur de septième, puis vicaire à Saint-Joseph d'Angers. Revenu à Mongazon en quelité d'aumonier, il ne fut pas, de suite, apprécié comme il le méritait. La succession de M. Derice était trop haute : à côté de lui, M. Priou montrait quelque raideur à l'égard des élèves. La réduction du personnel en fit un vicaire à la cathédrale où il fut grandement estimé. La continuité du travail et l'expérience du monde développaient ses grandes qualités.

Un esprit sain et cultivé, une parole fraîche, délicate et limpide, l'aimable distinction de ses manières, la considération méritée par un noble caractère le destinaient à un poste important. Ses deux prédécesseurs à Mongazon parurent moins doués pour l'éducation que pour l'administration et le ministère paroissial, peut être était-ce même le cas de M. Priou, et cependant il fut, au jugement de beaucoup de ceux qui l'ont connu, le supérieur idéal. Pour laisser une glorieuse mémoire dans son collège il lui manqua

seulement de l'administrer plus longtemps (3).

(1) En juillet 1855, l'évêque vint faire un petit séjour à Mongazon.

(2) Lettre datée de Sucé, près Nantes, 14 octobre 1850.

(3) Le prospectus de la maison, publié par M. Priou ie I* juillet 1851, ne porte que quelques dispositions nouvelles :

« Tous les élèves, jusqu'en cinquième inclusivement, reçoivent cinq leçons d'écriture par semaine. »

« Les parents ou ceux qui les représentent, et les personnes connues des supérieurs peuvent seuls demander les élèves au parloir. Il est ouvert, pour les supérieurs peuvent seuls demander les élèves au parloir. Il est ouvert, pour les personnes de la ville, le dimanche et le jeudi ; en été, de midi 1/2 à 1 h. 1/2, et de 7 h. 1/2 à 8 h. 1/2 du soir ; en hiver, de midi 1/2 à 1 h. 1/2 seulement. »

Le prix de la pension est fixé à 500 francs pour l'année scolaire.

« Au goûter seulement du pain sec est servi aux élèves ; ils sont autorisés à

se procurer pour ce repas de petites provisions de comestibles. »

se procurer pour ce repas de petites provisions de comestibles. »

— Le bordereau de janvier 1854 fat accompagné de cette note : « La cherté du pain et de toutes les denrées fait de cette année une année exceptionnelle.
Vous ne serez donc pas surpris de voir igurer au bordereau un supplément de pension, que les circonstances nous mettent dans la nécessité de réclamer. Ce supplément a été régié par l'autorité diocésaine qui dirige l'administration du petit séminaire. Angers, le 26 décembre 1853. »